A-PDF MERGER DEMO

Royaume de Belgique

Royaume du Maroc

Projet Gestion de l'Eau et Développement Rural Intégré dans la Vallée du Drâa

Dossier Technique et Financier

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Office Régional de Mise en Valeur Agricole
de Ouarzazate

Royaume de Belgique
Direction Générale de la Coopération
Internationale
Coopération Technique Belge

N° de référence DGCI : NI 19159/11
N° de référence CTB : MOR/02/08P
Date estimative pour le démarrage : Janvier 2003
Durée de la prestation : 36 mois
Contribution du Royaume du Maroc : 11 664 000 MAD (1 166 400 EUR)
Contribution du Royaume de Belgique : 1 156 781 EUR (11 567 810 MAD)
Contribution totale : 2 323 281 EUR (23 231 810 MAD)

Description succincte : *Dans le cadre de la 16ème session de la commission mixte de coopération maroco-belge, il a été décidé de soutenir, dans la Vallée du Drâa, une action de consolidation de la gestion de l'eau au niveau des périmètres irrigués. Cette action sera basée sur l'implication effective des hommes et des femmes bénéficiaires, et ce en vue d'une contribution concrète à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, le projet interviendra durant une première phase de trois ans dans les domaines respectivement de l'amélioration de la gestion participative de l'irrigation, de l'amélioration de la filière dattière et du renforcement de l'intégration de la femme au développement local.*

SYNTHESE OPERATIONNELLE

La faiblesse des revenus agricoles et la position économique défavorable des femmes ont été identifiés par les concernés comme des problèmes majeurs dans la Vallée du Drâa.

Par conséquent, il a été retenu de travailler sur l'amélioration de la gestion participative de l'irrigation, sur le renforcement de la filière dattière et sur une meilleure implication des femmes dans le processus du développement local.

L'objectif global du projet sera d'apporter une contribution effective au développement rural intégré dans la Vallée du Drâa.

L'objectif spécifique sera l'amélioration de la situation socio-économique des familles rurales vivant dans les six palmeraies de la vallée.

Pour atteindre cet objectif, le projet devra obtenir les résultats suivants :

R1. Le niveau d'efficacité et d'efficience de la gestion participative de l'irrigation est amélioré.
R2 La filière dattière est améliorée et rentable.
R3 L'intégration de la femme au développement local est renforcée.

La réalisation de ces résultats passera par treize activités principales.

RÉSULTAT 1 « LE NIVEAU D'EFFICACITÉ ET D'EFFICIENCE DE LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION EST AMÉLIORÉ » :

Activité 1.1 : Appuyer les F/AUEA

La dynamisation des organisations des usagers des eaux agricoles et leur implication directe dans la gestion des systèmes d'irrigation nécessite la mise à leur disposition de moyens logistiques adéquats.

L'appui se limitera dans un premier temps à l'aménagement de locaux au sein des CMV au profit des 6 F/AUEA et de leur Union et leur dotation en matériel de base et accessoires à utiliser en cogestion avec les responsables des CMV.

Partenaires et contributions : F/AUEA et ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 1.2 : FORMER LES MEMBRES DE F/AUEA

La mise à niveau par la formation et par l'échange d'expérience des conseils d'administration des AUEA et leur Fédérations constitue, entre autres, l'un des piliers centraux de l'amélioration de la gestion des systèmes d'irrigation et de développement agricole d'une manière générale. Cette formation permettra de renforcer les connaissances des membres des bureaux des organisations des usages des eaux agricoles en matière de :

- gestion administrative et financière des F/AUEA ;
- techniques de communication ;
- gestion des systèmes de l'eau d'irrigation et une station de pompage ;
- distribution de l'eau et sa valorisation à la parcelle ;
- aspects juridique et organisationnel du fondement des AUEA ;
- suivi évaluation ;
- loi 10/95 relative à l'eau ;
- formation de formateurs.

Ces formations sont destinées aux membres (243) des bureaux des 6 Fédérations/AUEA et de leur Union.

Un voyage d'étude international, pour les membres des fédérations des AUE (F/AUE) sera organisé dans la sous région. Ce voyage aura pour but principal de visiter et de "vivre" pendant une semaine la vie d'une fédération d'associations de producteurs agricoles dans un pays méditerranéen. Le choix actuel porte sur la Tunisie ou l'Égypte qui permettraient en sus des aspects administratifs, organisationnels et institutionnels des associations et fédérations qui seraient visitées de vivre des situations "écosystémiques" similaires.

Contributions et partenaires : Fédérations/AUEA, ORMVA-OZ et autres partenaires disposant de compétences spécifiques pour la formation (ADEDRA…).

ACTIVITÉ 1.3 : VULGARISER DES TECHNIQUES D'IRRIGATION

Le déficit pluviométrique conjugué à l'accroissement des besoins en eau des cultures en raison des extensions dans le périmètre irrigué du Drâa et aux modes de conduite d'irrigation impliquent la nécessité d'une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer une économie de l'eau d'irrigation.

Aussi, cette activité vise la sensibilisation des usagers des eaux agricoles sur l'intérêt de l'application des techniques d'irrigation ayant montré des performances en économie d'eau telles que les cuvettes pour le palmier dattier, les techniques d'irrigation localisée pour l'arboriculture fruitière et le nivellement des planches pour les cultures au sol.

La mise en application de techniques plus économes d'eau augmentera l'efficience de l'utilisation de l'eau au niveau de la parcelle, ce qui permettra par conséquent d'irriguer de nouveaux espaces agricoles et ainsi d'améliorer la productivité au niveau de la vallée.

Des zones pilotes seront choisies dans un premier temps au niveau des palmeraies aval (6 AUEA à Ktaoua et 4 à M'Hamid) caractérisées par la dominance de la conduite d'irrigation par épandage conduisant à des pertes considérables en eau au niveau des parcelles.

La vulgarisation portera essentiellement sur les résultats obtenus au niveau de la station d'Asrir en matière d'hydraulique agricole et sur la formation technique des agriculteurs chargés par la suite de généraliser les techniques appropriées.

Partenaires et contributions : AUEA et ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 1.4 : RÉHABILITER DES SEGUIA ET CRÉER DES STATIONS DE POMPAGE

Une meilleure gestion, une exploitation efficace et un entretien satisfaisant des systèmes d'irrigation sont indispensables au succès durable de l'agriculture irriguée notamment dans des périmètres très fragiles comme c'est le cas dans la Vallée du Drâa. Ces opérations permettent en effet d'assurer la pérennité de l'irrigation et une production soutenue.

Les opérations prévues au titre de cette activité visent l'amélioration des ressources en eau des AUEA dynamiques dont les critères de choix seront arrêtés en commun accord avec les Fédérations. Ces opérations porteront sur :

- la modernisation de digues traditionnelles, ce qui permettra d'améliorer la capacité de dérivation des eaux d'irrigation pendant les périodes des lâchers du barrage et également en périodes de crues connues par leur caractère aléatoire et de courte durée ; cette opération concernera la réhabilitation de 8 digues à raison de 2 par palmeraie au niveau des 4 palmeraies amont ;
- le revêtement des tronçons des têtes mortes des Seguia traditionnelles pour l'amélioration de l'efficience de distribution au niveau des palmeraies de l'aval caractérisée par des sols à forte perméabilité ; cette opération portera sur le revêtement de têtes mortes de 4 Seguia au niveau de la palmeraie de Ktaoua et de 2 au niveau de la palmeraie de M'Hamid sur une longueur moyenne de 200 ml par Seguia ;
- la création de stations de pompage collectives ; la période de sécheresse qui sévit dans la zone a réduit, d'une façon considérable, le niveau d'eau dans la retenue du barrage El Mansour Edahbi régularisant les eaux de l'oued Drâa ; cette action permettra d'encourager les AUEA à utiliser davantage les eaux souterraines disponibles et à conjuguer l'exploitation de toutes les ressources en eau disponible telle que recommandée par les études d'aménagement de la vallée du Drâa notamment au niveau des palmeraies de l'amont où les eaux souterraines sont utilisables pour l'agriculture ; les Seguia qui bénéficieront de cette activité se situent également au niveau des 4 palmeraies amont à raison de 4 stations de pompage collectives par palmeraie.
  Une collaboration étroite existera avec la Direction Générale de l'Hydraulique à travers l'Agence de Bassin du Souss Massa Draâ pour accorder les autorisations de fonçages des puits nécessaires.

Partenaires et contributions : AUEA, ORMVA-OZ et Service provincial à Zagora de l'Agence de Bassin du Souss Massa Draâ.

ACTIVITÉ 1.5 : APPUYER LES AUEA DANS LA MESURE DE DÉBIT SUR LE RÉSEAU TRADITIONNEL

La mise en place d'un système de comptage de débit d'eau d'irrigation au niveau du réseau de distribution traditionnel est une nécessité de premier degré. En effet, ce système recommandé à maintes reprises par les AUEA pour faire évoluer le système de distribution traditionnelle héritée de la période d'avant aménagement permettra, entre autres, aux gestionnaires des systèmes d'irrigation (ORMVA-OZ et AUEA) de disposer des données nécessaires à l'évaluation des dotations allouées aux secteurs et également au suivi-évaluation de chaque lâcher.

La mise en place de ce système de mesure de débit permettra d'assurer une gestion optimale des eaux d'irrigation à l'intérieur des secteurs hydrauliques et par suite, l'amélioration de l'efficience d'utilisation de la ressource d'une manière générale.

Le projet SIGMADRAA a permis d'entamer l'implantation des moyens de quantification des débits et volumes au niveau de 17 têtes de Seguia sur un total prévu de 38. Les AUEA demandent de disposer, en temps réel, des informations issues de ces systèmes.

Cette activité portera sur la mise en place du système de mesure de débit au niveau des 21 Seguia principales restantes. Elle concernera également le perfectionnement et l'adaptation du système déjà mis en place au niveau d'un certain nombre de Seguia afin de répondre aux exigences des Organisations des Usagers des Eaux Agricoles.

Partenaires et contributions : AUEA et ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 1.6 : INTÉGRER LE SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION ET DE MAÎTRISE DE L'IRRIGATION

L'intégration totale des acquis du projet SIGMADRAA aux procédures de gestion des systèmes d'irrigation dans le Drâa nécessite la mise au point d'outils opérationnels qui relieront entre eux les différentes sources d'information actuellement disséminées dans le système.

Le personnel de l'ORMVA-OZ chargé des équipements mis en place dans le cadre du projet maîtrise parfaitement leur exploitation, mais il semble toutefois nécessaire de poursuivre l'assistance de la Belgique pour :

- pouvoir bénéficier de l'appui technique spécialisé ;
- pouvoir faire face à certaines dépenses liées à l'acquisition de pièces de rechange non disponibles au niveau national ;
- pouvoir poursuivre la formation de spécialisation des cadres et techniciens de l'ORMVA-OZ chargés de l'exploitation des équipements installés.

Partenaires et contributions : AUEA et ORMVA-OZ.

RÉSULTAT 2 « LA FILIÈRE DATTIÈRE EST AMÉLIORÉE ET VALORISÉE » :

Activité 2.1 : Améliorer la gestion des palmeraies

Les opérations de reconstitution des vergers dévastés par le Bayoud et les interventions de restructuration des vergers constituent des interventions prioritaires du Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie

L'activité principale prévue dans le cadre de ce volet est l'appui à la création de 3 pépinières au niveau des F/AUEA des palmeraies de Mezguita, de Ternata et de Ktaoua.

La mise en place de pépinières en palmeraie à proximité des utilisateurs s'avère nécessaire pour valoriser les rejets issus de l'opération de nettoyage des touffes et pour endurcir et élever les vitroplants reçus avant leur plantation définitive.

Dans les vergers traditionnels, le palmier dattier est généralement conduit en touffes. En plus de l'espace sous palmier occupé par les touffes de rejets, ce type de conduite crée un obstacle physique pour accéder à l'arbre et entraîne une compétition entre les rejets et l'arbre en ce qui concerne l'eau et les éléments nutritifs. La réalisation de l'opération d'éclaircissage des touffes et la mise en pépinière des rejets prélevés nécessitera des mesures d'accompagnement adéquates notamment concernant l'état sanitaire des plants vis-à-vis du Bayoud (risque de dissémination).

Les vitroplants du palmier prévus dans le cadre du plan national sont livrés souvent à des stades végétatifs que les agriculteurs n'ont pas l'habitude de planter. Ceci conduit souvent à un échec de reprise des plants. Afin de remédier à ce problème, il est nécessaire de mener des actions de durcissement et de développement préalable des vitroplants dès leur réception au niveau des pépinières. Ce traitement nécessite des abris ombragés, un entretien adéquat et régulier (arrosage, fertilisants, soins..) durant une période de 6 à 12 mois en fonction de l'âge des plants livrés.

La mise en place des pépinières sera accompagnée par la formation de 12 techniciens des CMV et de 75 agriculteurs et agricultrices.

Partenaires et contributions : F/AUEA, ADEDRA, INRA/CTIP, DPV et ORMVA-OZ.

Activité 2.2 : Vulgariser des techniques culturales performantes

En palmeraie, le niveau de savoir-faire dans les exploitations phoenicicoles est généralement insuffisant pour assurer une productivité optimale des palmiers dattiers en termes de qualité et de quantité. Il est donc nécessaire de transférer des paquets techniques performants relatifs à la production et à la récolte des dattes. Ce programme de vulgarisation sera mis en place à partir de la formation de 15 vulgarisateurs des CMV.

Les vulgarisateurs se chargeront d'assurer un appui technique de proximité et régulier des agriculteurs et des agricultrices en vue de l'application des techniques culturales dans des parcelles de démonstration à travers les 6 palmeraies.

Les différentes techniques et soins phoenicicoles concerneront le sevrage et la plantation de rejets, l'irrigation localisée, la fertilisation, la limitation et le ciselage des régimes, la récolte et les soins pré et post récolte.

Partenaires et contributions : F/AUEA, ADEDRA, CTIP/INRA, ORMVA-OZ.

Activité 2.3 : Valoriser les dattes et les produits dérivés

Dans les conditions actuelles de la palmeraie du Drâa, les dattes de bonne qualité marchande ne représentent qu'environ 25% de la production totale. Le reste est composé de dattes

médiocres à moyennes sur le plan de commercialisation mais il est possible qu'elles possèdent une bonne qualité nutritionnelle. Afin de contribuer à l'amélioration du revenu agricole, la valorisation de toutes les catégories de dattes ainsi que leurs produits dérivés s'impose.

Cette valorisation passe inéluctablement par l'amélioration des conditions de commercialisation (traitements, conditionnement, emballages…) et par la transformation des dérivés de la datte (confiture, sirop, pâtes, dattes fourrées de fruits secs et d'amendes, aliment du bétail...). De nombreux procédés technologiques ont permis d'aboutir à ces types de dérivés dans d'autres pays et des résultats préliminaires encourageants dans ce domaine ont été obtenus au Maroc.
Compte tenu de la multitude d'intervenants, cette activité nécessitera une coordination par les 6 F/AUEA et donc leur implication effective dans l'accomplissement des tâches en vue d'assurer la durabilité de cette activité au niveau des fédérations et/ou des structures organisationnelles (coopératives...).

Cette activité sera réalisée dans le cadre de partenariat entre le projet, l'ORMVAO, l'INRA, les fédérations et les structures organisationnelles. Elle s'opère dans les 6 structures organisationnelles représentant les 6 palmeraies du Drâa. Les opérations envisagées porteront sur l'installation au niveau de chaque palmeraie une unité mixte de traitement, de conditionnement, d'emballage et de transformation des dattes et de leurs dérivés. Ces unités seront gérées par les fédérations et par les structures organisationnelles sous l'encadrement de l'ORMVAO qui siège ces unités dans ses locaux à aménager.
Vu le niveau du développement des procédés technologiques adaptés aux variétés marocaines, il est conseillé à ce que le projet renforce les recherches adaptatives entre deux partenaires l'INRA et l'ORMVAO en matière de conception d'emballage, de conditionnement et de transformation. Pour cela, il est souhaitable d'installer une unité mixte au Domaine Expérimental de l'INRA (CTIP) à Zagora. Les bénéficiaires de cette action sont les membres des fédérations et des structures organisationnelles (masculines et féminines) qui recevront une formation et un encadrement régulier dans le but d'assurer la durabilité du fonctionnement de ces unités. De même des voyages d'étude pour visiter les unités similaires seront organisés au profit des techniciens et des représentants des fédérations et des structures organisationnelles.

Plusieurs sous-activités sont envisagées dans le cadre de ce volet :

Sous-activité 2.3.1- Renforcement des structures organisationnelles (F/AUEA) et leur équipement

Le renforcement des structures organisationnelles passe d'une part par l'amélioration des conditions de l'approche participative de ces structures et d'autre part par l'acquisition du matériel d'équipement approprié de traitement, de conditionnement et de l'emballage des dattes au sein d'unité de traitement (fours ou étuves, ensacheuses soudeuses sous vide, accessoires..).

Sous-activité 2.3.2- Dynamisation de la commercialisation des dattes

Cette opération permettra de dynamiser le circuit de commercialisation au profit des structures organisationnelles (F/AUEA – coopératives) et d'assurer leur encadrement efficace.

Sous-activité 2.3.3- Transformation des dattes et de leurs dérivés

Cette opération consiste en la valorisation des dattes de qualité médiocre en tant que fruit par le biais de leur transformation pour obtenir des produits dérivés de dattes de qualité marchande (exigée par les consommateurs) susceptibles de conquérir de nouveaux marchés locaux ou étrangers. Les équipement our une Unité de transformation comprendra notamment broyeurs, malaxeurs de pâte de datte, centrifugeuse, accessoires,…

Sous-activité 2.3.4- Formation des membres des structures organisationnelles

Formation de 30 fils et de filles d'agriculteurs impliqués dans les activités de traitement et de transformations des dattes

Partenaires et contributions : associations diverses, OP, professionnels du tourisme, F/AUEA, ADEDRA, INRA/CTIP, projet PNUD/IPGRI, ORMVA-OZ.

RÉSULTAT 3 : « L'INTÉGRATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT LOCALM EST RENFORCÉE » :

Activité 3.1 : Appuyer la mise en place de centres d'autopromotion rurale

La mise en œuvre de ce volet a pour finalité de permettre aux femmes de devenir plus autonomes grâce à l'accès à une alphabétisation de base et à une alphabétisation fonctionnelle adaptées à leur mode de vie et à leurs activités.

L'alphabétisation a pour but :

- de contribuer à rendre les femmes plus autonomes dans leur vie quotidienne en leur facilitant l'accès aux différents services (administration, santé, poste…) ;
- d'assurer une reconnaissance sociale à la femme en diminuant l'écart existant entre les deux sexes ;
- de permettre aux femmes de mieux s'impliquer dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- de donner aux femmes accès à d'autres formations ;
- de permettre aux femmes par une formation ciblée d'accéder à une certaine technicité, ce qui contribuera à revaloriser leur statut, les femmes étant toujours perçues comme de simples exécutantes.

Méthodologie:

L'alphabétisation est un outil qui , en permettant aux femmes une ouverture sur l'extérieur doit leur donner accès à la commercialisation des produits venant des AGR et d'innover en la matière.
La disponibilité des femmes passe par l'allégement des tâches qui incombent aux femmes d'où la nécessité de mettre en place les moyens les concernant (moulins, broyeurs, etc…). Il y a donc une corrélation évidente entre les différents axes d'intervention soutenus par le projet.
Les horaires des cours devront être établis en fonction de l'emploi du temps des femmes et de leur disponibilité

La réalisation des modules concernant l'alphabétisation fonctionnelle devra être étudiée en fonction de ceux existant (Ministères des Pêches Maritimes, Neareast Fondation, etc
Un recensement sera fait en ce sens au niveau national

Description :

L'alphabétisation est structurée en deux phases :
Phase 1 : alphabétisation de base enseignée suivant les modules d'alphabétisation réalisés par le Ministère de l'Education Nationale. Ce sera le référentiel pour cette première phase même si certaines modifications y sont apportées Certaines femmes ayant déjà suivi cette formation, il est plus facile de partir sur des bases déjà connues aussi imparfaites soient- elles
Phase 2 : alphabétisation fonctionnelle, elle nécessite la réalisation d'un manuel adapté aux différentes activités qui vont être réalisées par le projet.(élevage,AGR ,artisanat)

Les activités prévues comprennent :

- mettre en place 8 centres d'autopromotion rurale au niveau des 6 palmeraies,
- équiper les centres,
- recruter une coordinatrice,
- former 20 animatrices (dont 12 au bénéfice d'autres associations locales),
- procéder à l'acquisition et l'adaptation de supports pédagogiques,
- produire le matériel didactique,
- former 800 femmes (32 groupes de 25 femmes).

Les locaux pour les centres d'autopromotion, seront mis à la disposition du projet par les Jmaâ ou dans le cadre des AUEA.

Le projet prendra en charge leur réhabilitation et leur aménagement
Equipement du local en matériel didactique et fournitures scolaires pour les bénéficiaires(cartables) à la charge du projet

Partenaires et contributions : organisations féminines, associations locales (INTILAK, Ouled Driss…), JMAA, FAUEA/AUEA, ADEDRA, ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 3.2 : APPUYER LES INITIATIVES GÉNÉRATRICES DE REVENUS

La zone d'intervention fait face à des contraintes spécifiques dues entre autres à l'enclavement, à la faiblesse des infrastructures de base, à la fragilité du milieu naturel, à la migration des hommes ainsi qu'au refus des jeunes de se livrer à des tâches agricoles pénibles et peu rémunératrices.

De manière générale, les activités génératrices de revenus entreprises par les femmes contribueront à les inscrire dans un contexte économique où elles prendront leur place en tant qu'actrice à part entière.

Plus spécifiquement, les AGR permettront de :

- générer un revenu supplémentaire au bénéfice des femmes et de leurs familles ;

- concourir à la reconnaissance de la contribution économique de la femme dans les revenus familiaux ;
- mettre en valeur le savoir-faire féminin ;
- répondre aux attentes des femmes ;
- innover et de diversifier les activités féminines afin d'élargir le champ des débouchés des produits ;
- renforcer la confiance des femmes en elles-mêmes ;
- favoriser les capacités d'auto-organisation des femmes.

Le développement des AGR est envisagé dans un processus complet de formation et d'appui aux femmes, ce qui permettra notamment de structurer leurs activités. Cette activité commencera au début de la deuxième année de la première phase du projet et se réalisera en continuité et en complémentarité avec le programme d'alphabétisation fonctionnelle. Elle concernera donc les mêmes bénéficiaires.

Eléments de méthodologie :

Dans un premier temps, une importance particulière sera accordée aux activités non encore accaparées par les hommes et qui peuvent devenir des activités féminines voire mixtes (ex. valorisation des dérivés de la datte, aviculture) ou celles reconnues spécifiquement féminines (ex. broderie, pâtisserie, tissage…) et qui positionnent la femme dans le développement local.

Les femmes possèdent un savoir-faire indéniable en matière de production et connaissent les filières d'approvisionnement (bien qu'elles ne s'approvisionnent pas toujours elles-mêmes). Elles maîtrisent tant des savoir-faire agronomiques (élevage, culture, aviculture, apiculture, pâtisserie…) que des savoir-faire artisanaux (tapissage, tissage, broderie, teinture,…). Il faut toutefois noter que dans le contexte actuel (sécheresse), même si l'élevage (ovins et caprins) reste une des activités privilégiées par les femmes (meilleure maîtrise), le projet sera attentif à soutenir les activités autres que l'élevage afin de permettre de diversifier leurs sources de revenus.

La commercialisation des produits doit être prise en compte dans le soutien aux AGR ; les problèmes suivants se posent :
- contraintes sociales (exemple : la vente des produits issus de l'élevage ou des cultures plutôt assurée par les hommes),
- analphabétisme et aucune expérience de la commercialisation,
- faible pouvoir d'achat local d'où nécessité de s'orienter vers le marché touristique,
- tendance à la dévalorisation de la production féminine (notamment pour les tapis),

Cependant, le commerce de certains produits artisanaux féminins peut directement être pris en charge par certaines femmes (espaces réservés aux femmes dans les souk). La qualité des produits (afin d'ajouter une plus-value significative aux produits fabriqués) sera prise en compte dans l'élaboration des AGR. Plusieurs formations sont prévues à cet effet ainsi qu'un encadrement continu (animatrices et superviseuse) car la commercialisation des produits fabriqués par les femmes est une activité qui va être amenée à se développer dans la région et qui doit laisser une place de choix aux productrices elles-mêmes.

Une certaine « innovation des produits féminins » sera introduite dans la première phase du projet en ce sens que l'on va tenter tout en se basant sur les techniques maîtrisées par les

femmes, de fabriquer des produits de meilleure qualité et répondant à une demande effective sur le marché. Des études de diagnostic et de faisabilité sont donc prévues (valorisation des dérivés de la datte, artisanat « revu »…) dans le cadre du projet. Certaines de ces études seront plutôt orientées sur la possibilité de développer des filières nouvelles dans la région telle la fabrication d'un tapis « draa » fabriqué avec les produits naturels locaux (laine, teintures, techniques de teinture…). Une recherche sur les couleurs et les motifs pourrait constituer un préalable de choix pour une deuxième phase du projet qui tenterait de développer cette activité. En effet, développer la filière en première phase est peut-être risqué en ce sens que 3 années ne suffiront pour réaliser les études, fabriquer les tapis et puis surtout les commercialiser.

Description :

Le développement des AGR est envisagé dans un processus complet de formation et d'encadrement des femmes qui permettra notamment de structurer leurs activités ; le développement des AGR se fera en continuité et en complémentarité du programme d'alphabétisation fonctionnelle ; l'activité concernera donc les mêmes bénéficiaires.

L'activité est structurée selon 2 axes :

- accompagnement et encadrement du processus d'inititiation et de développement d'AGR (accessible aux femmes qui suivent le programme d'alphabétisation) : animatrices, superviseuse, études, formations
- soutien à la mise en œuvre d'AGR : micro-crédit, allégement des tâches, appui à la commercialisation

Les sous-activités à mettre en oeuvre dans le cadre de cette activité seront les suivantes :

1° Formation des animatrices du programme d'alphabétisation et de la superviseuse:

Les animatrices (8 recrutées dans le cadre du projet et 12 mises à disposition par les ONG locales) recevront une formation dans l'objectif d'encadrer au mieux les femmes pour la réussite des AGR. Cette formation comprendra au moins le contenu suivant :

- intégration des résultats des études de diagnostic et de commercialisation,
- méthodes et outils de restitution des résultats des études de diagnostic et de commercialisation,
- moyens d'allègement de la charge de travail dans la mise en oeuvre d'AGR,
- moyens de capitalisation des expériences existantes,
- initiation au microcrédit,
- initiation aux méthodes participatives et à la communication.

Les formations auront lieu sous forme de 2 séminaires de 5 jours organisés en cours de projet dans un lieu à définir (contribution marocaine) ; des compétences externes seront mobilisées pour l'animation des formations.

2° Salaires des animatrices :

Les animatrices (4) * recrutées dans le cadre du projet seront affectées aux AGR durant 12 mois. Sous tutelle de la superviseuse, leurs tâches consisteront au moins à :

- informer les femmes des opportunités en matière d'AGR
- assurer des permanences afin de répondre à toute demande d'information en matière d'AGR

- animer et orienter les femmes dans le choix des AGR
- encadrer les femmes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des AGR
- favoriser l'esprit de participation

Les salaires des animatrices seront affectés durant 12 mois à l'encadrement des AGR.

* les 4 autres encadreront les femmes engagées dans l'élevage caprin avec l'appui technique de l'ORMVAO

3° Suivi des animatrices du programme d'alphabétisation et de la superviseuse :

Les animatrices (8 recrutées dans le cadre du projet et 12 mises à disposition par les ONG locales) participeront à un atelier de suivi, de restitution et de réorientation de leurs premières expériences en matière d'encadrement des femmes dans la mise en oeuvre d'AGR.

L'atelier aura lieu sous forme d'un séminaire de 5 jours organisé après 5 mois d'activités AGR dans un lieu à définir (contribution marocaine) ; des compétences externes seront mobilisées pour l'animation de l'atelier.

4° Superviseuse :

La superviseuse recrutées dans le cadre du projet (voir activité alphabétisation) sera affectée durant 12 mois à l'encadrement des AGR. Ses tâches consisteront au moins à :

- assurer le relais avec la direction du projet
- coordonner et conseiller les animatrices
- capitaliser les expériences de chaque animatrice
- assurer la complémentarité entre les différentes activités du projet
- assurer le relais avec l'organisme de microcrédit
- assurer le suivi technique et administratif de la mise en oeuvre des moyens alloués aux AGR
- favoriser l'esprit de participation

Le salaire de la superviseuse sera affectés durant 12 mois à l'encadrement des AGR.

4° Etude de diagnostic et de commercialisation :

Des études seront réalisées par 4 stagiaires (stages d'une durée de 3 mois) ; ces études seront réalisées pendant la phase d'alphabétisation de base ; ces études devront au moins prendre en compte les thèmes suivants :

- état des lieux des AGR féminines en cours dans la vallée du Draâ et potentialités de développement en fonction des disponibilités des matières premières et des savoirs-faire,
- qualité des produits élaborés dans les AGR existantes et perspectives d'amélioration,
- évaluation de la demande pour différents produits (existants et innovants) sur les marchés locaux et les marchés touristiques,
- état des lieux des filières de commercialisation pour les produits des AGR et perspectives d'amélioration.
- perspectives de labellisation des produits "draâ".

Les stages auront chacun une durée de 3 mois ; ils seront de préférences appréhendés de manière sectorielle (exemples : artisanat, tapis, élevage, dérivés de la datte,…) ; une bourse ainsi que les déplacements seront pris en charge.

5° Commercialisation des produits AGR :

Des outils seront mis en place afin de favoriser la commercialisation des produits issus des AGR et de mettre en évidence le travail des femmes. Il s'agit de :

- conception, édition et distribution d'une brochure renforcant la visibilité des produits et activités entreprises par les femmes pour leur recherche d'une intégration au développement socio-économique
- participation à des foires et organisation de manifestations afin de présenter les produits issus des AGR

Tout acte de commercialisation ou de promotion des produits visera à afficher les éléments conférant une plus-value au produit et notamment :

- composante sociale du produit (identification de l'objectif d'intégration du projet, des moyens mis en oeuvre pour la réalisation du produit,…)
- composante féminine du produit (identification du groupement producteur,…)
- composante environnementale du produit (utilisation durable des ressources naturelles,…)

6° Allègement des tâches :

Afin de contribuer à la répercussion favorable des AGR sur le mode de vie familiale en termes de revenus mais aussi de confort et de la diminution des charges de travail, des équipements seront mis à la disposition des femmes à proximité immédiate des centres d'alphabétisation (qui deviendront dans la troisième année du projet des centres de promotion rural).

Le projet met à la disposition de chaque centre une dotation de 50 000 DH pour l'achat d'équipement tel que broyeurs, moulins, points d'eau potable ou tout autre équipement sollicité par les femmes et accepté par la direction du projet.

7° Appui au microcrédit :

Un fonds de microcrédit d'une valeur de 400 000 DH sera alloué à l'Association INMAA (en place dans la région) dans le cadre d'une contractualisation (contrat-programme) avec la Direction du Projet. Ces microcrédits permettront de stabiliser et professionnaliser leur AGR.

Quelques critères seront pris en compte dans l'accord des microcrédits :

- existence d'un savoir faire et de matières premières
- engagement dans une activité non encore accaparées par les hommes
- les activités d'élevage ne sont pas prioritaires excepté pour les palmeraies de M'Hamid et K'Taoua
- existence d'une prise en compte du potentiel du marché et de l'approche filière
- existence d'une prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles
- engagement dans le programme d'alphabétisation

8° Rencontres d'échanges locales :

Des rencontres d'une journée maximum entre les groupements féminins bénéficaires du projet seront organisées par la superviseuse avec la collaboration des animatrices afin de permettre aux femmes de:

- partager leur expérience
- exposer les avantages et les désavantages de l'AGR qu'elles gèrent
- se conseiller mutuellement,

pour éviter une reproduction des AGR qui ne tienne pas compte du contexte spécifique de chaque groupement féminin.
On propose la participation de 5 femmes par groupe => 16 groupes (pour les 4 palmeraies concernées) * 5 = 80 femmes concernées.

Partenaires et contributions : organisations féminines, ADEDRA, INMAA, HKI, JMAA, Fondation Mohammed V, Ministère de l'Artisanat, ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 3.3 : SOUTENIR L'ÉLEVAGE CAPRIN

Le développement de l'élevage caprin est limité par le type d'alimentation du cheptel, le mode de conduite de sa reproduction et les conditions du milieu. La sévérité des conditions climatiques ainsi que le manque d'organisation des éleveurs aboutissent actuellement à une productivité du troupeau en viande et en lait très faible.
Face à la situation d'urgence des familles rurales des palmeraies de Ktaoua et M'Hamid et compte tenu du savoir-faire en la matière, l'appui à l'élevage caprin constitue l'alternative de survie des populations la plus efficace et la plus efficiente dans le court terme. Elle peut être mise en place rapidement, va générer des revenus pour les familles et va contribuer à maintenir et développer le cheptel de la race locale « Drâa » particulièrement résistante aux conditions climatiques.

Sachant que la répartition des tâches dans les activités d'élevage entre l'homme et la femme est bien définie, la propriété féminine de matériel et d'équipement imposera une cogestion nouvelle qui nécessitera le dialogue et la concertation.

Les activités de ce volet prévoient de fournir un crédit-bétail pour l'achat de 120 caprins, de fournir du matériel d'élevage, de fournir et d'installer 4 motopompes, de fournir de l'équipement pour l'allégement des travaux féminins, de former 2 groupes de 20 femmes et d'organiser des voyages d'études locaux.

Partenaires et contributions : organisations féminines, ANOC, ORMVA-OZ.

ACTIVITÉ 3.4 : DÉVELOPPER LES ORGANISATIONS FÉMININES

Face aux contraintes d'ordre constitutionnel, économique et social, le statut socio-économique des femmes rurales ne cessent de se détériorer. Or, le renforcement économique exige à la fois une détermination personnelle, mais aussi un soutien collectif.

Aussi, en complément des AGR, de l'élevage caprin et de l'alphabétisation, il est jugé nécessaire de renforcer les capacités des femmes rurales à se regrouper en organisations professionnelles afin de :

- valoriser leurs complémentarités et leurs intérêts communs, notamment en regard de l'allégement potentiel de la charge de travail ;
- acquérir une confiance en soi et une autonomie ;
- mettre des infrastructures, du matériel ou des services en commun ;
- assurer une représentation de leurs intérêts et aspirations dans les lieux de décisions ;

- favoriser l'émergence d'interlocuteurs collectifs et représentatifs vis à vis des instances locales, régionales ou nationales ;
- afficher le positionnement des femmes en tant qu'actrices à part entière du développement ;
- développer un environnement favorable à la concrétisation de leurs initiatives.

L'activité mettra l'accent sur la sensibilisation des femmes sur l'intérêt de se regrouper (16 réunions au niveau des 6 palmeraies) et de former 2 groupes de 24 femmes sur le montage d'associations et de coopératives.

Les principaux bénéficiaires, et en même temps principaux acteurs du projet seront les familles rurales vivant dans les six palmeraies de la vallée et leurs différentes associations dont notamment les organisations féminines et les Associations des Usagers d'Eau Agricole.

L'action du projet devra être perçue avant tout comme un renforcement des interventions en cours en matière d'autopromotion rurale. Il s'agira de contribuer, dans un souci de complémentarité, à la mise en cohérence de l'ensemble des efforts entrepris dans ce sens par les nombreux acteurs d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux.

Ainsi, la mise en œuvre du projet contribuera d'une manière positive à l'amélioration des différentes actions de développement menées dans la Vallée du Drâa Moyen dans les domaines de la gestion de l'eau, du secteur dattier et de la promotion de la femme rurale.

Partenaires et contributions : associations locales, ADEDRA, ORMVA-OZ.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique

Annexe 2 : Chronogramme

Annexe 3 : Budget
- 3.1 : synthèse des contributions belge et marocaine
- 3.2 : budget détaillé
- 3.3 planning financier de la contribution belge

Annexe 4 : Termes de référence du personnel du projet

Annexe 5 : Organigramme

Annexe 1
CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions
Objectif global : La contribution au développement rural intégré dans la Vallée du Drâa est effective	Diminution de la pauvreté Augmentation des investissements	Indices pouvoir d'achat Statistiques province	
Objectif spécifique : La situation socio-économique des familles rurales vivant dans les six palmeraies de la Vallée du Drâa est améliorée	Augmentation des revenus Diminution de l'exode rural	Enquêtes auprès des producteurs Statistiques et enquêtes démographiques	Pluviométrie favorable Facteurs de production disponibles en temps opportun Création d'emplois encouragée par l'Etat
Résultats : 1. Le niveau d'efficacité et d'efficience de la gestion participative de l'irrigation est amélioré	Amélioration de l'indice d'économie d'eau d'irrigation par unité de surface Amélioration de la productivité agricole Augmentation du nbre de contrats de partenariat AUEA/partenaires Nbre et surface des parcelles remises en culture	Rapports ORMVA-O Rapports coopératives Rapports autres intervenants Marché locaux Contrats de partenariat	L'eau est disponible Changement positif de l'attitude et du comportement des usagers en matière de droit d'eau Adhésion effective des AUEA à la gestion participative de l'irrigation Capital foncier productif disponible
2. La filière dattière est améliorée et valorisée	Nbre de producteurs pratiquant une gestion améliorée des palmeraies Productivité augmentée de 5 à 10% Qualité de la datte (calibre et conservation) augmentée Prix de la datte au producteur augmenté de 20 à 25% Disponibilité des produits dérivés sur le marché	Rapports ORMVA-O Rapports FAUEA Enquêtes auprès des exploitations Enquêtes auprès des marchés	Facteurs climatiques favorables à la production dattière Approvisionnement en vitro-plants assuré Concurrence des dattes importées diminuée Demande en dattes biologiques et produits dérivés accrue Rôle des intermédiaires de la filière réduit Propagation du Bayoud maîtrisée Usine des dattes à Zagora dynamisée
3. L'intégration de la femme au développement local est renforcée	Nbre de femmes alphabétisées exerçant des AGR Augmentation revenu propre aux femmes Nbre d'associations créées et actives Nouvelles filières d'opportunité développées Ouverture réseaux de commercialisation	Rapports ORMVA-O Rapports associations (ADEDRA, INMAA…) Enquêtes	L'eau est disponible Les programmes nationaux d'intégration des femmes sont renforcés Les organisations féminines sont appuyées par la société civile locale

Activités		Moyens	Contribution belge en euro	Contribution marocaine en MAD	Suppositions
1.1	Appuyer les FAUEA : réhabiliter et équiper les locaux	Equipement de bureau Matériel informatique Matériel audiovisuel	42 500	350 000	Engagements des partenaires respectés Matériel et équipements disponibles sur le marché et livrés à temps
1.2	Former les membres des FAUEA	Formation Voyage d'études national Voyage d'études international	35 000	780 000	Plan de formation cohérent, basé sur celui de la Direction des Aménagements Hydro-agricoles, mis en place Intervenants externes compétents disponibles
1.3	Vulgariser des techniques d'irrigation	Protocoles d'essai Matériel d'irrigation	12 000	30 000	Réalisation des Etudes sectorielles d'appui sur financement du FEE
1.4	Réhabiliter des Seguia et créer des stations de pompage	Matériaux et matériel de chantier Matériel de pompage Fournitures diverses de chantier	116 000	747 000	
1.5	Appuyer les AUEA dans la mesure de débit sur le réseau traditionnel	Appui technique Participation au fonctionnement Equipements de mesure	65 000	324 000	
1.6	Intégrer le système informatisé de gestion et de maîtrise de l'irrigation	Appui technique Formation cadres ORMVA-O Equipements et pièces de rechange	100 000	5 097 000	
		Total résultat	**370 500**	**7 328 000**	

Activités		Moyens	Contribution belge en euro		Suppositions
2.1	Améliorer la gestion des palmeraies	Matériel de pépinière Intrants Formation techniciens Formation fils d'agriculteurs	56 000	2 178 000	Matériel et équipements disponibles sur le marché et livrés à temps Intervenants externes compétents disponibles
2.2	Vulgariser des techniques culturales performantes	Formation vulgarisateurs Matériel de vulgarisation Produits de démonstration	44 500	850 000	
2.3	Valoriser les dattes et les produits dérivés	Unité de traitement et de transformation *Matériel d'emballage* *Broyeurs* *Etuves* *Malaxeurs* Formation fils et filles d'agriculteurs	188 000	210 000	Dattes disponibles en qualité et en quantité
		Total résultat 2	**288 500**	**3 238 000**	

Activités		Moyens	Contribution belge en euro		Suppositions
3.1	Appuyer la mise en place de centres d'autopromotion rurale	Aménagement centres Equipement Salaire coordinatrice Formation animatrices Salaire animatrices Suivi animatrices Supports pédagogiques Cartables Appui Journée Mondiale d'Alphabétisation Frais généraux ADEDRA	158 381	637 000	Hommes et femmes adhèrent à l'activité Locaux disponibles Formateurs qualifiés externes disponibles
3.2	Appuyer les initiatives génératrices de revenus	Formation animatrices Salaire animatrices Suivi animatrices Salaire coordinatrice Etudes de diagnostic & commercialisation Appui commercialisation produits AGR Matériel d'allégement des travaux Appui micro-crédit	134 500	70 000	AGR effectivement gérées par les femmes
3.3	Soutenir l'élevage caprin (K'taoua et M'hamid)	Achat caprins (crédit-bétail) Matériel d'élevage Matériel de pompage Matériel d'allégement des travaux Formation femmes Voyages d'études locaux Réunions de concertation	99 520	320 000	Qualité de l'eau satisfaisante (salinité)
3.4	Développer les organisations féminines	Sensibilisation Formation	13 380	71 000	Femmes mobilisées autour d'un intérêt commun
		Total résultat 3	**405 781**	**1 098 000**	

Conditions préalables :

- Le personnel local qualifié est disponible au démarrage du projet
- la mise en application des modalités de mobilisation des fonds est effective dès le démarrage du projet

FORMAT BUDGET

Titre de la prestation : Gestion de l'eau et développement rural intégré dans la Vallée du Draâ — **Pays : MAROC** — Thèmes répartis en % **ENVIRO** 100% **SOCECO**

Code Prestation CTB : MOR/02/02P — **N.I. DGCI : xxxxx/11** — **Date de démarrage du projet : 10 décembre 199** — **GENDER** 0% **SIDA**

Date de reprise du projet : 1er avril 2000

Nom du budget : Developpement rural intégré Draâ MAD — **Durée du projet (en mois)**

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	Code Secteur	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	Ventilation détaillée pour les 12 derniers mois												Ventilation par années calendrier			TOTAL
					janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	2003	2004	2005	
			31130																	
Résultat 1 : Le niveau de gestion participative de l'irrigation est amélioré dans la Vallée du Draâ																				
	Appuyer les fédérations des AUEA																0			0
A/R1/46/A	Aménagement des locaux F/AUEA	cogestion		0													0			0
A/R1/32/A	Equipement de bureau F/AUEA	cogestion		170.000						170.000							170.000			170.000
A/R1/43/A	Equipement F/AUEA (matériel informatique)	cogestion		132.000									132.000				132.000			132.000
A/R1/44/A	Equipement F/AUEA (matériel audiovisuel)	cogestion		123.000									123.000				123.000			123.000
	Former les membres des AUEA et des Fédérations																0			0
A/R1/51/A	Formation administrative, financière et technique des membres F/AUE	cogestion		120.000				4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	36.000	42.000	42.000	120.000
A/R1/74/A	Voyage d'études national cadres et F/AUEA	cogestion		50.000													0	50.000		50.000
A/R1/72/A	Voyage d'études international cadres et F/AUEA	régie		180.000													0		180.000	180.000
	Vulgariser des techniques d'irrigation																0			0
A/R1/46/B	Mise en place protocoles d'essai	cogestion		30.000													0	30.000		30.000
A/R1/44/B	Matériel d'irrigation	cogestion		90.000										90.000			90.000			90.000
	Réhabiliter les seguia et créer des stations de pompage																0			0
A/R1/44/C	Acquisition de matériaux et matériels de chantier	cogestion		640.000										640.000			640.000			640.000
A/R1/44/D	Acquisition de matériel de pompage	cogestion		500.000													0	500.000		500.000
A/R1/44/E	Fournitures diverses de chantier	cogestion		20.000										20.000			20.000			20.000
	Appuyer les AUEA dans la mesure des débits																0			
	Missions d'appui technique	cogestion		200.000						50.000				50.000			100.000	100.000		200.000
A/R1/44/F	Participation au fonctionnement	cogestion		50.000													0	25.000	25.000	50.000
A/R1/44/G	Equipements de mesure	cogestion		400.000						200.000							200.000	200.000		400.000
	Intégrer le système informatisé de gestion de l'irrigation																0			
A/R1/12/A	Mission d'appui technique	régie		150.000										50.000			50.000	50.000	50.000	150.000
A/R1/52/B	Formation cadres office	cogestion		100.000										40.000			40.000	30.000	30.000	100.000
A/R1/44/H	Equipement	cogestion		750.000						400.000							400.000	350.000		750.000
	Sous-total Résultat 1			***3.705.000***	***0***	***0***	***0***	***4.000***	***4.000***	***824.000***	***4.000***	***4.000***	***259.000***	***894.000***	***4.000***	***4.000***	***2.001.000***	***1.377.000***	***327.000***	***3.705.000***
Résultat 2 : La filière dattière est améliorée et rentable																				
	Appuyer la gestion améliorée des palmeraies																0			0
A/R2/44/A	Matériel de pépinière	cogestion		140.000						140.000							140.000			140.000
A/R2/45/A	Acquisition d'intrants	cogestion		180.000						60.000							60.000	60.000	60.000	180.000
A/R2/51/A	Formation des techniciens	cogestion		90.000			10.000		10.000					10.000			30.000	30.000	30.000	90.000
A/R2/51/B	Formation de fils d'agriculteurs	cogestion		90.000			10.000		10.000					10.000			30.000	30.000	30.000	90.000
	Vulgariser des techniques de production et de récolte																			0
A/R2/51/C	Formation des vulgarisateurs	cogestion		145.000			15.000		15.000					15.000			45.000	50.000	50.000	145.000
A/R2/44/B	Acquisition matériel de vulgarisation	cogestion		150.000						150.000							150.000			150.000
A/R2/44/C	Acquisition produits de démonstration	cogestion		100.000						20.000							20.000	40.000	40.000	100.000
	Valoriser la datte et les produits dérivés																0			0
A/R2/46/A	Aménagement des bâtiments	cogestion		/													0			0
A/R2/44/D	Acquisition de l'emballage	cogestion		150.000									25.000				25.000	50.000	75.000	150.000
A/R2/44/E	Acquisition de broyeurs	cogestion		180.000									180.000				180.000			180.000
A/R2/44/F	Acquisitition d'étuves soudeuses	cogestion		1.000.000									500.000				500.000	500.000		1.000.000
A/R2/44/G	Acquisition de malaxeurs de pâte de datte	cogestion		350.000									350.000				350.000			350.000
A/R2/51/D	Formation des fils et des filles d'agriculteurs	cogestion		200.000													0	100.000	100.000	200.000
	Sous-total Résultat 2			***2.775.000***	***0***	***0***	***20.000***	***0***	***20.000***	***200.000***	***0***	***0***	***0***	***20.000***	***0***	***0***	***1.530.000***	***860.000***	***385.000***	***2.775.000***
Résultat 3 : L'intégration de la femme au développement local est renforcée																				
	Créer des centres d'alphabétisation (centres d'autopromotion)																0			
A/R3/46/A	Aménagement des centres	cogestion		300.000		100.000	100.000	100.000									300.000			300.000
A/R3/44/A	Equipement des centres	cogestion		180.900			60.300	60.300	60.300								180.900			180.900
A/R3/51/A	Formation animatrices	cogestion		184.500			92.250										92.250	92.250		184.500
A/R3/01/A	Salaires animatrices	cogestion		403.200	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800	201.600	201.600		403.200
A/R3/11/A	Suivi animatrices	cogestion		37.300									18.650				18.650	18.650		37.300
A/R3/51/B	Achat supports pédagogiques (alphabétisation de base)	cogestion		41.250		41.250											41.250			41.250
A/R3/51/C	Adaptation supports pédagogiques (alphabétisation fonctionnelle)	cogestion		46.000										23.000	23.000		46.000			46.000
A/R3/51/D	Multiplication supports pédagogiques (alphabétisation fonctionnelle)	cogestion		33.000												33.000	33.000			33.000
A/R3/44/C	Achat cartables 'garnis'	cogestion		101.250		101.250											101.250			101.250
A/R3/52/A	Célébration de la journée mondiale d'alphabétisation	cogestion		16.000									8.000				8.000	8.000		16.000
A/R3/01/A	Salaire coordinatrice des centres + déplacements	cogestion		136.800	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	5.700	68.400	68.400		136.800
	Appuyer les initiatives d'activités génératrices de revenus																			
A/R3/51/F	Formation des animatrices	cogestion		97.000													0	97.000		97.000
A/R3/01/A	Salaire des animatrices	cogestion		201.600													0		201.600	201.600
A/R3/52/A	Suivi animatrices	cogestion		21.500													0		21.500	21.500
A/R3/01/B	Salaire coordinatrice des centres	cogestion		68.400													0		68.400	68.400
A/R3/11/A	Etudes de diagnostic et de commercialisation	cogestion		64.000													0	64.000		64.000
A/R3/52/A	Commercialisation des produits AGR	cogestion		92.500													0	46.250	46.250	92.500
A/R3/44/D	Allègement des tâches	cogestion		400.000													400.000			400.000
A/R3/61/A	Appui microcrédit	cogestion		400.000													0	400.000		400.000

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	Code Secteur	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	Ventilation détaillée pour les 12 derniers mois												Ventilation par années calendrier			TOTAL
					janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	2003	2004	2005	
	Soutenir l'élevage caprin (K'taoua & M'hamid)																0			
A/R3/45/A	Acquisition d'animaux (en partie crédit-bétail'	cogestion		200.000							200.000						200.000			200.000
A/R3/44/E	Acquisition matériel d'élevage	cogestion		200.000							200.000						200.000			200.000
A/R3/44/F	Acquisition du matériel de pompage	cogestion		240.000					240.000								240.000			240.000
A/R3/44/G	Acquisition d'équipement d'allègement	cogestion		85.200							85.200						85.200			85.200
A/R3/51/E	Formation femmes	cogestion		130.000													0	130.000		130.000
A/R3/74/A	Voyages d'étude	cogestion		100.000													0	50.000	50.000	100.000
A/R3/52/A	Réunions de concertation	cogestion		40.000									8.000	8.000			16.000	16.000	8.000	40.000
A/R3/52/B	Encadrement	cogestion		0													0			
	Développer des organisations féminines																			0
A/R3/52/B	Sensibilisation à l'approche 'groupements'	cogestion		63.000													0	24.000	39.000	63.000
A/R3/51/E	Formation des membres des groupements	cogestion		70.800													0	35.400	35.400	70.800
	Sous-total Résultat 3			***3.954.200***	***22.500***	***######***	***275.050***	***182.800***	***322.800***	***22.500***	***507.700***	***22.500***	***57.150***	***53.500***	***45.500***	***55.500***	***2.232.500***	***1.251.550***	***470.150***	***3.954.200***
Résultat 4 : Moyens généraux																				
A/GM/52/A	Atelier de lancement	cogestion		25.000	25.000												25.000			25.000
A/GM/51/A	Appui équipement bureau ORMA-Ouarzazate	cogestion		42.000									42.000				42.000			42.000
A/GM/44/A	Appui équipement responsable (subdivision ORMVAO Zagora)	cogestion		78.000									78.000				78.000			78.000
A/GM/41/A	Achat véhicule responsable	régie		300.000	300.000												300.000			300.000
A/GM/33/A	Fonctionnement véhicule responsable	régie		115.000		2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	22.000	39.000	54.000	115.000
A/GM/11/A	Prise en charge co-responsable (local mi-temps)	régie		180.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	60.000	60.000	60.000	180.000
A/GM/52/A	Fonctionnement SMCL (1 réunion par an'	régie		37.500											12.500		12.500	12.500	12.500	37.500
A/GM/52/B	Fonctionnement CTS (4 réunions par an)	régie		96.000			8.000			8.000			8.000			8.000	32.000	32.000	32.000	96.000
A/GM/12/B	Mission d'évaluation à mi-parcours	régie		180.000													0	180.000		180.000
A/GM/12/C	Mission d'évaluation finale	régie		180.000													0		180.000	180.000
	Sous-total Moyens généraux			***1.233.500***	***330.000***	***7.000***	***15.000***	***7.000***	***7.000***	***15.000***	***7.000***	***7.000***	***135.000***	***7.000***	***19.500***	***15.000***	***571.500***	***323.500***	***338.500***	***1.233.500***
	GRAND TOTAL			**11.667.700**	**352.500**	**272.000**	**310.050**	**193.800**	**353.800**	**1.061.500**	**518.700**	**33.500**	**451.150**	**974.500**	**69.000**	**74.500**	**6.335.000**	**3.812.050**	**1.520.650**	**11.667.700**

Annexe 3.2. : Budget récapitulatif des contributions belge et marocaine (détail)

Description des postes budgétaires	CONTRIBUTION BELGE				CONTRIBUTION MAROCAINE					
	REGIE	CO-GESTION	TOTAL		CONTRIBUTION ORMVA-O	CONTRIBUTION F/AUEA	CONTRIBUTION ADEDRA	CONTRIBUTION FEMMES PARTENAIRES	TOTAL	
	EUR	EUR	EUR	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	%
Résultat 1 : Le niveau de gestion participative de l'irrigation est amélioré dans la Vallée du Draâ										
Appuyer les Fédérations des AUEA	**0**	**42.500**	**42.500**	**54,84%**	**28.000**	**7.000**	**0**	**0**	**35.000**	**45,16%**
Aménagement des locaux			0		*28.000*				28.000	
Aménagement des locaux F/AUEA (main d'œuvre)			0			*7.000*			7.000	
Equipement de bureau F/AUEA		*17.000*	17.000						0	
Equipement F/AUEA (matériel informatique)		*13.200*	13.200						0	
Equipement F/AUEA (matériel audiovisuel)		*12.300*	12.300						0	
Former les membres des AUEA et des Fédérations	**18.000**	**17.000**	**35.000**	**30,97%**	**55.000**	**23.000**	**0**	**0**	**78.000**	**69,03%**
Formation administrative, financière et technique des membres F/AUEA		*12.000*	12.000						0	
Transport participants			0		*5.000*				5.000	
Séjour participants			0			*23.000*			23.000	
Animation			0		*48.000*				48.000	
Voyage d'études national cadres et F/AUEA		*5.000*	5.000		*2.000*				2.000	
Voyage d'études international cadres et F/AUEA (3, 5 h-mois)	*18.000*		18.000						0	
Vulgariser des techniques d'irrigation	**0**	**12.000**	**12.000**	**80,00%**	**1.800**	**1.200**	**0**	**0**	**3.000**	**20,00%**
Mise en place protocoles d'essai		*3.000*	3.000						0	
Encadrement			0		*1.200*				1.200	
Séjour participants			0			*1.200*			1.200	
Animation/formation			0		*600*				600	
Matériel d'irrigation		*9.000*	9.000						0	
Réhabiliter les seguia et créer des stations de pompage	**0**	**116.000**	**116.000**	**60,83%**	**33.400**	**41.300**	**0**	**0**	**74.700**	**39,17%**
Etudes techniques			0		*1.200*				1.200	
Matériaux et transport			0		*30.000*				30.000	
Acquisition de matériaux et matériels de chantier		64.000	64.000						0	
Acquisition de matériel de pompage		50.000	50.000						0	
Fournitures diverses de chantier		2.000	2.000						0	
Suivi et divers			0		*2.200*				2.200	
Main d'œuvre			0			*41.300*			41.300	
Appuyer les AUEA dans la mesure des débits	**0**	**65.000**	**65.000**	**66,74%**	**23.400**	**9.000**	**0**	**0**	**32.400**	**33,26%**
Missions d'appui technique		*20.000*	20.000						0	
Moyens humains			0		*9.000*				9.000	
Matériaux et transport			0		*14.400*				14.400	
Main d'œuvre			0			*9.000*			9.000	
Participation au fonctionnement		*5.000*	5.000						0	
Equipements de mesure		40.000	40.000						0	
Intégrer le système informatisé de gestion de l'irrigation	**15.000**	**85.000**	**100.000**	**16,40%**	**509.700**	**0**	**0**	**0**	**509.700**	**83,60%**
Mission d'appui technique (3 h-mois)	*15.000*		15.000						0	
Moyens humains			0		*333.700*				333.700	
Fonctionnement			0		*111.000*				111.000	
Formation cadres office		*10.000*	10.000						0	
Equipements		*75.000*	75.000		*65.000*				65.000	
Sous-total Résultat 1	**33.000**	**337.500**	**370.500**	**33,58%**	**651.300**	**81.500**	**0**	**0**	**732.800**	**66,42%**
Résultat 2 : La filière dattière est améliorée et valorisée										
Appuyer la gestion améliorée des palmeraies	**0**	**56.000**	**56.000**	**20,45%**	**114.400**	**88.400**	**15.000**	**0**	**217.800**	**79,55%**
Mise à disposition de terrain			0			*60.000*			60.000	
Matériel de pépinière		*20.000*	20.000						0	
Puits			0		*6.000*	*12.000*	*15.000*		33.000	
Rejets palmier dattier			0			*6.400*			6.400	
Intrants		*18.000*	18.000		*10.000*	*10.000*			20.000	
Main d'œuvre			0		*98.400*				98.400	
Formation des techniciens		*9.000*	9.000						0	
Formation de fils d'agriculteurs		*9.000*	9.000						0	
Vulgariser des techniques culturales performantes	**0**	**44.500**	**44.500**	**34,36%**	**15.000**	**70.000**	**0**	**0**	**85.000**	**65,64%**
Etude diagnostique			0		*13.000*				13.000	
Programme de vulgarisation			0		*2.000*				2.000	
Parcelle de démonstration			0			*70.000*			70.000	
Formation des vulgarisateurs		*14.500*	14.500						0	
Acquisition matériel de vulgarisation		*20.000*	20.000						0	
Acquisition produits de démonstration		*10.000*	10.000						0	
Valoriser la datte et les produits dérivés	**0**	**188.000**	**188.000**	**89,95%**	**12.000**	**9.000**	**0**	**0**	**21.000**	**10,05%**
Aménagement des bâtiments			0		*12.000*	*9.000*			21.000	
Acquisition de l'emballage		*15.000*	15.000						0	
Acquisition de broyeurs		*18.000*	18.000						0	
Acquisitition d'étuves soudeuses		*100.000*	100.000						0	
Acquisition de malaxeurs de pâte de datte		*35.000*	35.000						0	
Formation des fils et des filles d'agriculteurs		*20.000*	20.000						0	
Sous-total Résultat 2	**0**	**288.500**	**288.500**	**47,12%**	**141.400**	**167.400**	**15.000**	**0**	**323.800**	**52,88%**
Résultat 3 : L'intégration de la femme au développement local est renforcée										
Créer des centres d'alphabétisation (centres d'autopromotion)	**0**	**158.381**	**158.381**	**71,32%**	**1.300**	**60.000**	**0**	**2.400**	**63.700**	**28,68%**
Mise à disposition des locaux			0			*60.000*			60.000	
Transport			0		*1.300*			*2.400*	3.700	
Aménagement des centres		*30.000*	30.000						0	
Equipement des centres		*18.090*	18.090						0	
Formation animatrices		*18.450*	18.450						0	
Salaires animatrices		*40.320*	40.320						0	
Suivi animatrices		*3.730*	3.730						0	
Frais de sous-traitance Dedindraa		*10.361*	10.361						0	
Achat supports pédagogiques (alphabétisation de base)		*4.125*	4.125						0	
Adaptation supports pédagogiques (alphabétisation fonctionnelle)		*4.600*	4.600						0	
Multiplication supports pédagogiques (alphabétisation fonctionnelle)		*3.300*	3.300						0	
Achat cartables 'garnis'		*10.125*	10.125						0	
Célébration de la journée mondiale d'alphabétisation		*1.600*	1.600						0	
Salaire coordinatrice des centres + déplacements		*13.680*	13.680						**0**	
Appuyer les initiatives d'activités génératrices de revenus	**0**	**134.500**	**134.500**	**95,05%**	**4.000**	**0**	**0**	**3.000**	**7.000**	**4,95%**
Formation		*9.700*	9.700		*2.000*				2.000	
Salaire des animatrices		*20.160*	20.160						0	
Fournitures			0					*3.000*	3.000	
Suivi animatrices		*2.150*	2.150						0	
Salaire coordinatrice des centres		*6.840*	6.840						0	
Etudes de diagnostic et de commercialisation		*6.400*	6.400						0	
Appui commercialisation		*9.250*	9.250		*2.000*				2.000	
Allègement des tâches		*40.000*	40.000						0	
Appui microcrédit		*40.000*	40.000						0	
Soutenir l'élevage caprin (K'taoua & M'hamid)	**0**	**99.520**	**99.520**	**75,67%**	**20.000**	**0**	**0**	**12.000**	**32.000**	**24,33%**

Acquisition d'animaux (en partie crédit-bétail)		*20.000*	20.000					*6.000*	6.000	
Vaccins			0		*14.000*				14.000	
Acquisition matériel d'élevage		*20.000*	20.000						0	
Acquisition du matériel de pompage		*24.000*	24.000						0	
Acquisition d'équipement d'allègement		*8.520*	8.520						0	
Formation femmes		*13.000*	13.000						0	
Voyages d'étude		*10.000*	10.000						0	
Réunions de concertation		*4.000*	4.000						0	
Encadrement			0		*6.000*				6.000	
Alimentation bétail			0					*6.000*	6.000	
Développer des organisations féminines	**0**	**13.380**	**13.380**	**65,33%**	**7.100**	**0**	**0**	**0**	**7.100**	**34,67%**
Sensibilisation à l'approche 'groupements'		*6.300*	6.300						0	
Formation des membres des groupements		*7.080*	7.080						0	
Transport			0		*7.100*				7.100	
Sous-total Résultat 3	**0**	**405.781**	**405.781**	**78,70%**	**32.400**	**60.000**	**0**	**17.400**	**109.800**	**21,30%**
Résultat 4 : Moyens généraux										
Atelier de lancement		*2.500*	2.500						0	
Appui équipement bureau ORMA-Ouarzazate		*4.200*	4.200						0	
Appui équipement responsable (subdivision ORMVAO Zagora)		*7.800*	7.800						0	
Achat véhicule responsable		*30.000*	30.000						0	
Fonctionnement véhicule responsable		*11.500*	11.500						0	
Prise en charge co-responsable (local mi-temps)	*PM*		0						0	
Participation Coord - Coresponsable SMCL (1 réunion par an)	*PM*		0						0	
Participation Coresponsable au CTS (4 réunions par an)	*PM*		0						0	
Mission d'évaluation à mi-parcours (3 h-mois)	*18.000*		18.000						0	
Mission d'évaluation finale (3 h-mois)	*18.000*		18.000						0	
Sous-total MG	**36.000**	**56.000**	**92.000**	**100,00%**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,00%**
GRAND TOTAL	**69.000**	**1.087.781**	**1.156.781**	**49,79%**	**825.100**	**308.900**	**15.000**	**17.400**	**1.166.400**	**50,21%**

Annexe 4

TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DU PROJET

1. Le/la Responsable du projet (H/F)

1.1 Profil

Cadre national, de formation universitaire, mis à la disposition du projet par l'ORMVA-OZ, elle/il aura une expérience d'au moins 8 ans dans la gestion de projets de développement. Une expérience en matière de « genre et développement » est souhaitable.

Il/elle devra être compétent(e) en matière de procédures administratives et comptables.

La connaissance du cycle de projet, des techniques de communication et des méthodes de « facilitation » constitue un avantage.

1.2 Tâches et attributions

Sous la tutelle du directeur de l'ORMVA-OZ, le Responsable du projet assure la direction du Projet. En collaboration avec le co-responsable du projet, il/elle assurera la gestion administrative, budgétaire et technique de la prestation.

A ce titre, ses attributions sont :

a) Etre responsable de la production des résultats intermédiaires du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique :
   - Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
   - Rédiger les rapports d'exécution trimestriels, semestriels et annuels du projet et le rapport final d'exécution selon le canevas de la CTB ;
   - Soumettre l'état d'avancement et de l'obtention des résultats intermédiaires du projet à la SMCL ;
   - Proposer, le cas échéant, à la SMCL les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires;
   - Elaborer et soumettre à la SMCL les plannings de travail du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution du projet ;
   - Participer à l'ouverture des plis, au dépouillement et à l'analyse des offres.

b) Assurer le secrétariat de la SMCL.
   - Proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du projet ;
   - Transmettre aux membres de la SMCL, quinze jours avant la tenue de sa réunion, les documents préparatoires, entre autres les rapports d'avancement et l'utilisation du budget pour la période passée, ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future ;
   - Rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois calendrier après la tenue de la SMCL et repris dans le rapport de suivi-évaluation ;
   - Rédiger les rapports financiers et comptables sur base mensuelle.

c) Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur :
   - Rédiger les rapports comptables ;
   - Veiller à la bonne utilisation des biens acquis et/ou mis à la disposition du projet.

d) Effectuer l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention ou du DTF qui se poserait pour le bon déroulement du projet avant de les soumettre à la SMCL pour prise de décision.

1.3 Lieu d'affectation

Le Responsable sera basé au sein de la Subdivision de l'ORMVA-OZ de la Province de Zagora.

1.4 Durée de l'affectation

Trente-six mois.

2. Co-responsable de la prestation

2.1 Profil

Expert national ou international (F/H) recruté par la CTB possédant une solide expérience dans la gestion financière et administrative de projets de développement. L'expert doit avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et de la langue française. Une bonne connaissance des procédures de gestion de la Coopération Technique Belge constitue un atout.

2.2 Lieu de travail

CTB à Rabat avec déplacements à Ouarzazate et Zagora.

2.3 Description du poste

L'expert est co-responsable de la production des résultats intermédiaires inscrits dans le cadre logique du projet. Il assure, avec le Responsable, la gestion financière et administrative du projet.

A ce titre, le co-responsable est chargé :

- d'assister le Représentant Résident de la CTB dans l'exécution des composantes administratives, financières et comptables de la contribution belge ;
- d'assurer le contrôle et le suivi de la prestation de coopération ;
- de viser chaque document officiel se rapportant à l'exécution de la prestation, notamment ceux ayant trait aux procédures des marchés publics ;
- de participer à l'ouverture des plis et au dépouillement et à l'analyse des offres ;
- de vérifier la conformité des factures ou des déclarations de créances et leurs justificatifs ;
- d'assister aux réunions périodiques du Comité Technique de Suivi ;

- de toute autre tâche pouvant lui être confiée dans le cadre de son mandat.

2.4 Quantité

Il s'agit d'un poste à mi-temps sur toute la durée de la première phase de la prestation, soit au total 18 H/M.

3. Coordinatrice du volet « Alphabétisation et initiatives génératrices de revenus »

3.1 Profil

Il/elle sera recruté(e) par le projet selon le profil suivant :

- Niveau bac+4, formation sciences humaines si possible
- Elle sera de préférence originaire de la province de Zagora ou de Ouarzazate
- L'esprit de corps facilitera grandement les échanges

3.2 Lieu de travail

Zagora et les 6 palmeraies de la Vallée du Draâ

3.3 Description du poste

La coordinatrice est chargée :

- de la coordination du programme avec l'ORMVA-OZ
- d'assurer le suivi et de veiller au bon déroulement des activités et au respect du planning établi
- d'assurer l'interface entre la direction du projet et les animatrices
- d'établir les programmes mensuels en collaboration avec les animatrices
- de rédiger un rapport mensuel qui sera soumis à la direction du projet
- de mentionner toutes les modifications qui pourraient améliorer l'activité et proposer des modalités pour sa réalisation

3.4 Quantité

Il s'agit d'un poste à temps-plein sur toute la durée de la première phase de la prestation, soit au total 36 H/M

Annexe 5
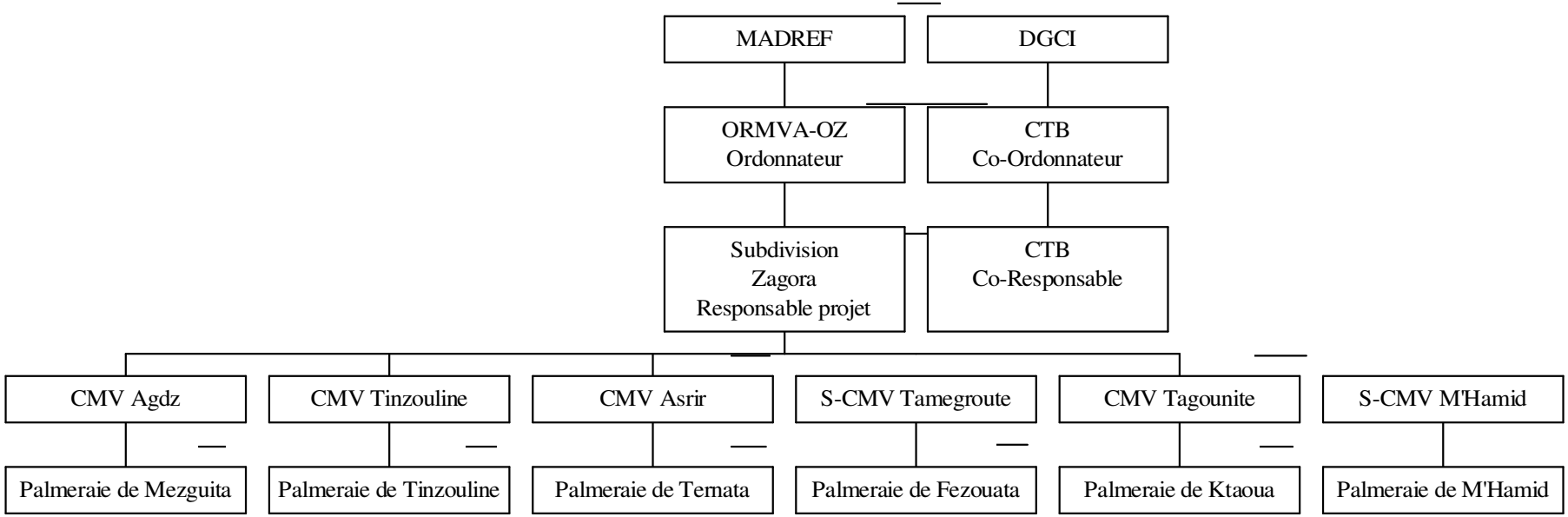
ORGANIGRAMME